

COMMUNE DE VEYRAS
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1.A – SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

P.L.U DE LA COMMUNE DE VEYRAS PIECE 5.1.A : SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE	
ARRETE LE	APPROUVE LE
ARRETE N°55/2019 Mettant à jour le plan local d'urbanisme de la commune de VEYRAS 24 mai 2019	
Signature et cachet de la Mairie :	

SOMMAIRE

1	Liste des servitudes d'utilité publique	4
2	Les servitudes d'utilité publique.....	6

1 LISTE DES SERVITUDES

D'UTILITE PUBLIQUE

AC 1

Monuments historiques

Référence du texte législatif : Loi du 31 décembre 1913

Acte instituant la servitude : Inv. MH: 28 avril 1970 et Inv. MH: 17 juillet 1995

Service responsable : Architecte des bâtiments de France

Désignation de la servitude :

- Saint Priest – Château d'Entrevaux : façades et toitures, les deux pièces du premier étage dénommées « grand salon » et « Chambre Richelieu », section D n°87 et 65.
- Saint Priest – Anciennes mines de fer : puits n°2 et 9, parcelle n°87 et 65, section D du cadastre

Servitude de protection des captages d'eau potable

Référence du texte législatif : code de la santé publique article L-1321-2

Acte instituant la servitude : arrêté préfectoral n° 88.978 du 4 novembre 1988 et arrêté préfectoral du 8 juin 1991

Service responsable : ARS

Désignation de la servitude :

- Déclaration d'utilité publique des travaux du forage de la Barèze
- Mise en conformité des périmètres de protection du forage des tombeaux romains

Risque minier

Référence du texte législatif : article du code de l'urbanisme 153-60

Acte instituant la servitude : arrêté préfectoral n° 07-2017-05-22003

Désignation de la servitude : approbation du Plan de prévention des Risques Miniers des communes de Privas et Veyras qui comprend un rapport de présentation, des documents graphiques et un règlement qui précise pour chaque zone, les occupations et utilisations du sol- interdites ou autorisées sous condition. Le PPrm est annexé au document d'urbanisme de la commune